

QUE M^e Sylvain Bailly, M^e Myriam Bédard, M^e Jean-François Clément, M^e Susan Heap et M^e Maryse Morin continuent de bénéficier des conditions de travail prévues au Règlement sur la rémunération et les autres conditions de travail des commissaires de la Commission des relations du travail (chapitre C-27, r. 7) jusqu'à l'entrée en vigueur du règlement sur la rémunération et les autres conditions de travail prévu à l'article 61 de la Loi instituant le Tribunal administratif du travail (chapitre T-15.1);

QUE M^e Myriam Bédard soit en congé sans solde total du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, au même classement.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

65344

Gouvernement du Québec

Décret 709-2016, 6 juillet 2016

CONCERNANT la désignation des coprésidents du Comité Entraide – secteurs public et parapublic

ATTENDU QUE le décret numéro 408-2016 du 18 mai 2016, concernant la campagne de sollicitation Entraide – secteurs public et parapublic prévoit que le gouvernement désigne, sur recommandation du ministre responsable du comité, les coprésidents du Comité Entraide – secteurs public et parapublic, dont une personne issue de la haute fonction publique et une personne représentant une organisation syndicale des secteurs public et parapublic;

ATTENDU QUE, pour assurer l'expertise et la continuité au sein du comité, il y a lieu que la désignation des coprésidents soit pour la durée du décret concernant la campagne de sollicitation;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 470-2014 du 28 mai 2014, la coprésidente représentant une organisation syndicale des secteurs public et parapublic a été désignée pour les campagnes de sollicitation des années 2014 et 2015;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 429-2015 du 20 mai 2015, le coprésident issu de la haute fonction publique a été désigné pour les campagnes de sollicitation des années 2015 et 2016, mais que celui-ci a démissionné de ses fonctions;

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner les coprésidents du Comité Entraide – secteurs public et parapublic pour un mandat de cinq ans;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale :

QUE madame Line Bérubé, sous-ministre au ministère de la Famille, soit désignée coprésidente du Comité Entraide – secteurs public et parapublic, issue de la haute fonction publique, pour les campagnes de sollicitation des années 2016 à 2020;

QUE monsieur Roberto Bomba, trésorier de la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec, soit désigné coprésident du Comité Entraide – secteurs public et parapublic, représentant une organisation syndicale de ces secteurs, pour les campagnes de sollicitation des années 2016 à 2020.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

65345